

AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS
UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELLE QUE DEFINIE DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE
MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT
COMMUNIQUE EST ILLEGALE

COMMUNIQUÉ - 12 JUIN 2023

AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS
UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELLE QUE DEFINIE DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE
MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT
COMMUNIQUE EST ILLEGALE

*Le présent Communiqué est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel qu'amendé (le
"Règlement Prospectus"). Un prospectus sera préparé et mis à la disposition du public conformément au Règlement
Prospectus pour les besoins de l'admission des Obligations aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les obligations font l'objet d'un
ob < 2 ý ' p anger. pé unec^α vr. t M ob < 2 M s*

AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS
UNIS OU A UNE « U.S. PERSON » (TELLE QUE DEFINIE DANS LA « REGULATION S » EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE
MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS DANS LEQUEL LA COMMUNICATION, PUBLICATION OU DIFFUSION DU PRESENT
COMMUNIQUE EST ILLEGALE